



MAT HP O+

Peinture Intérieure



Eu Ecolabel
FR/044/026



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



DEFINITION / DESTINATION

Peinture acrylique mate en phase aqueuse destinée à la décoration intérieure des murs et plafonds. S'applique dans les pièces sèches et humides sur enduits de préparation, plâtre et dérivés, béton et enduits ciment, menuiseries bois, anciennes peintures adhérentes, toile de verre.

PROPRIÉTÉS

- Application facile et agréable
- Excellente adhérence
- Très haut pouvoir couvrant
- Sans odeur
- Séchage rapide
- Lessivable classe 1 (NF EN 13300)

PRODUIT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE HUMAINE TOUT EN GARANTISSANT UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE.

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) Valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L.
Ce produit contient au maximum 1 g/L de C.O.V. (blanc) et moins de 3 g/L pour les teintes foncées.

FAMILLE	AFNOR T 36-005 Famille 1 Classe 7b2
COMPOSANTS LIANT	Copolymère acrylique
DENSITE à 20°C	1,51 ± 0,05

FICHE TECHNIQUE

VISCOSITE à 20°C	133 ± 3 KU
EXTRAIT SEC EN POIDS	58 % ± 2
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	37 % ± 2
DILUTION	A l'eau De 0 à 5 % pour brosse et rouleau. (1ère couche : dilution à 5%) de 8 à 12 % pour Airless
SECHAGE (à 23°C et HR 50%)	En surface : 30 mn, Recouvrable : 3 h
ASPECT / FINITION	Mat - Brillant spéculaire (Bs) : < à 2 sous 60°
RENDEMENT MOYEN	9 à 11 m ² /L
RESISTANCE A L'ABRASION HUMIDE (NF EN 13300)	Classe 1
COULEUR	Blanc Bases à teinter DEEP / TR Possibilité de teinter avec des colorants universels (5 % maxi)
CONDITIONNEMENT	1 L – 2,5 L – 10 L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS	<p>Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur.</p> <p>Bien homogénéiser le produit avant son application. Appliquer sur fond sain et non pulvérulent.</p> <p>Subjectiles : enduits de préparation, plâtres et dérivés, bétons et enduits de ciment préalablement préparés et imprimés.</p> <p>Pour les murs déjà peints :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ les anciennes peintures doivent être correctement lessivées, après élimination préalable des parties non adhérentes, par grattage et brossage soignés. ↪ Les parties métalliques doivent être protégées par une couche de primaire antirouille.
CONDITIONS CLIMATIQUES	En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et supérieur à 30°C
NOMBRE DE COUCHES	2 couches
MATERIEL D'APPLICATION	Brosse, Rouleau (microfibres polyester HD 12mm / polyester tissé 13mm) et Airless
NETTOYAGE	Eau avant séchage.
PRECAUTIONS	Lire l'étiquette avant utilisation.

FICHE TECHNIQUE

Tenir hors de portée des enfants.
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Porter des gants et des lunettes de protection.
 Utiliser dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante ou en cas d'utilisation de dispositifs de pulvérisation, porter un équipement de protection respiratoire.
 En cas d'ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.
 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.

CONSERVATION

24 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.
 Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.
 Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

DECHETS



Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé.
 Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur. CED : 080112